



VEREINTE NATIONEN
Informationsdienst

For information — not an official document Zur Information — kein offizielles Dokument Pour information — document sans caractère officiel

ATTENTION : DISTRIBUTION PRÉLIMINAIRE

Ne pas utiliser avant
mardi 4 mars 1997, 18 heures

RAPPORT ANNUEL DE L'OICS

Note de base n° 1

UNIS/NAR/599*

15 février 1997

**L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS PUBLIE UN RAPPORT
ÉTABLISSANT LA SITUATION ACTUELLE DANS LE MONDE EN CE QUI CONCERNE
LE TRAFIC ILLICITE DE DROGUES**

L'Organe constate une progression de l'abus des stimulants du type amfétamine dans toutes
les régions : il évalue les forces et les faiblesses des pratiques de la justice
criminelle des pays en matière de drogues

VIENNE, le 4 mars (Service d'information des Nations Unies) -- L'évolution internationale de l'abus et du trafic des drogues au cours de l'année écoulée est le principal sujet qui retient l'attention de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans son Rapport annuel, publié aujourd'hui dans 30 villes dans le monde entier.

Parmi les problèmes soulignés dans le Rapport figure celui du nouveau marché illicite des anorexiques ("perte de poids") et de l'abus de ces substances tant de sources licites qu'illicites ainsi qu'une progression mondiale de la prescription d'autres stimulants pour le traitement des troubles du comportement chez les enfants. Outre la propagation de la culture à grande échelle du cannabis dans plusieurs régions et la progression de l'abus de cocaïne en Afrique de l'Ouest et en Europe de l'Est, l'Organe, qui a son siège à Vienne, souligne cette année la montée rapide de l'abus des amfétamines, principalement de l'"Ecstasy".

L'Organe, qui analyse régulièrement la situation mondiale en ce qui concerne les drogues et le respect des trois conventions internationales, observe dans son rapport actuel quelques succès importants dans l'application des dispositions empêchant des laboratoires clandestins d'obtenir les substances chimiques dont ils ont besoin pour fabriquer de la cocaïne, de l'héroïne, des stimulants tels que l'amfétamine, la métamfétamine et l'"Ecstasy". Les autorités compétentes en 1996 ont été en mesure d'empêcher le détournement d'au moins 300 tonnes métriques d'anhydride acétique -- suffisantes pour fabriquer un milliard de doses d'héroïne -- et 1 800 tonnes de substances chimiques qui auraient été utilisées pour fabriquer plus de 100 tonnes de cocaïne.

L'absence de mesures nationales et internationales de contrôle suffisantes en ce qui concerne la paille de pavot a fortement aggravé l'abus d'alcaloïdes dérivés de cette matière première végétale, particulièrement en Europe de l'Est, et l'Organe a l'intention de revenir sur cette question dans le courant de l'année. L'Organe avertit cependant qu'en s'efforçant d'empêcher le détournement de ces substances vers des marchés illicites, les gouvernements doivent faire davantage pour assurer un approvisionnement suffisant de morphine et autres opiacés comme analgésiques légitimes.

*Nouveau tirage pour des raisons techniques.

En ce qui concerne les importants détournements de certaines préparations pharmaceutiques psychoactives vers des marchés illicites, l'Organe souligne de "graves lacunes" dans le contrôle, dues au fait que certains pays, notamment la Belgique, le Canada, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande, ne s'acquittent pas de toutes leurs obligations de contrôle aux termes de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. L'Organe se félicite de la décision prise par la Suisse, gros fabricant et exportateur de substances psychotropes, d'appliquer des contrôles à l'importation et à l'exportation d'un certain nombre de ces substances à compter du 1er janvier; il fait observer que l'Autriche, cependant, est le seul pays hautement industrialisé -- et le seul membre de l'Union européenne -- qui n'ait pas encore ratifié le traité.

L'Organe s'inquiète que les autorités de certains pays, notamment le Cameroun, le Sénégal et le Myanmar, n'aient pas répondu à des demandes qui leur avaient été adressées à maintes reprises pour obtenir confirmation du bien-fondé des soupçons qui pèsent sur certaines entreprises de ces pays en raison de commandes à l'importation. Il avertit également que des trafiquants pourraient tenter de profiter de la non-application de certains contrôles volontaires de substances psychotropes exportées par l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Irlande, la France et le Royaume-Uni. L'Organe cite un cas dans lequel une entreprise danoise a expédié plus de 1 700 kilogrammes de diazépam (un tranquillisant) sous forme de matières premières au Nigéria, alors que les besoins légitimes annuels de ce pays s'élèvent à 700 kilogrammes seulement.

En réponse à des rapports reçus l'année passée de plusieurs pays africains en ce qui concerne le trafic illicite de préparations contenant de l'éphédrine, l'Organe incite les gouvernements intéressés à porter leurs informations à l'attention de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour faciliter à cette organisation l'examen de l'inclusion éventuelle de l'éphédrine dans l'un des Tableaux de la Convention de 1971.

Le Rapport contient de nombreux exemples de la façon dont l'intégration économique mondiale, avec l'ouverture des frontières et la déréglementation des échanges, a facilité le trafic international des drogues au cours de l'année écoulée : plusieurs millions de comprimés contenant du diazépam et du chlordiázépoxyde fabriqués en Asie ont été saisis sur des personnes essayant de les faire passer en contrebande au Nigéria; des rapports toujours plus nombreux signalent à l'Organe le passage de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs par des zones de libre-échange; le khat, un stimulant originaire de l'Afrique de l'Est, a été saisi à maintes reprises en Europe, en Amérique du Nord et dans le Pacifique Sud; de grandes quantités d'éphédrine ont été expédiées illicitement d'Asie et d'Europe, par le Guatemala, vers le Mexique et les États-Unis pour la fabrication d'amphétamines ("speed").

Un chapitre spécial du Rapport de cette année est consacré à l'évaluation du rôle des systèmes de justice pénale nationaux dans la prévention et le contrôle de l'approvisionnement et de la consommation illicites de drogues. Malgré une augmentation générale des arrestations, des condamnations et des saisies en ce qui concerne les drogues, l'Organe note qu'avec les progrès de la production, du trafic et de l'abus dans des régions qui n'avaient pas été antérieurement touchées, de nombreux tribunaux et services de répression sont submergés d'affaires concernant, en particulier, des petits délinquants.

L'Organe considère que la corruption et l'intimidation en ce qui concerne les drogues font peser une menace sur les fonctionnaires de la police, les magistrats, les autorités politiques, fiscales et douanières, en raison de l'"énorme puissance économique" des trafiquants de drogues. Il suggère que les pays établissent des priorités dans leur législation répressive et s'attachent essentiellement aux grands criminels. Pour les personnes convaincues de posséder de petites quantités de drogues illicites, des peines autres que la prison devraient être envisagées. L'Organe recommande de renforcer l'entraide judiciaire entre les pays dans les enquêtes, les poursuites, les extraditions et les procédures judiciaires; les initiatives au plan international, telles que la création d'organismes communs pour lutter contre les syndicats internationaux du crime; et l'utilisation du produit des saisies pour aider à financer la lutte internationale contre les drogues.

Depuis la publication de son dernier rapport, l'Organe a envoyé des missions d'enquête dans les pays suivants : Chine, El Salvador, Estonie, Hongrie, Inde, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Malawi, Mexique, Moldova, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Slovaquie et Zambie.

Les traités internationaux dont l'Organe est habilité à contrôler l'application sont les suivants : la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, telle que modifiée par le Protocole de 1972; la Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Sujets essentiels de préoccupation

Parmi les sujets principaux de préoccupation qui ont particulièrement retenu l'attention du Rapport figure la reprise du marché des comprimés amincissants, qui offrent un remède rapide à l'obésité et provoquent toute une gamme de syndromes et de troubles psychologiques et qui contiennent des stimulants du type amfétamine. La demande de drogues sur ordonnance est alimentée non seulement par les campagnes de promotion dans les médias et sur Internet, mais également par l'attrait des effets psychoactifs secondaires de ces préparations.

L'abus des réducteurs de l'appétit pour leurs propriétés stimulantes a été signalé dans un grand nombre de pays du monde entier, comme aussi le détournement de ces substances vers les marchés illicites et leur contrebande d'un pays à l'autre. L'Organe a reçu des rapports citant des clubs de santé, des boutiques de mode et des instituts de beauté comme lieux où de telles drogues peuvent être obtenues illicitement.

Dans les Amériques -- particulièrement en Argentine, au Brésil, au Chili et aux États-Unis -- les stimulants placés sous contrôle international sont consommés en bien plus grandes quantités que dans d'autres régions. Des pays d'Amérique latine ont exprimé leur inquiétude en ce qui concerne la distribution à grande échelle de ces "pilules de régime", fréquemment associées à d'autres drogues affectant le système nerveux central.

L'Organe souligne le fort potentiel d'abus de ces préparations, proches des stimulants du type amfétamine qui étaient prescrits comme réducteurs d'appétit dans les années 60 et 70 et qui ont fait l'objet d'une demande illicite largement répandue. Les effets indésirables vont de l'hypertension à la violence dans le comportement et à la paranoïa.

La consommation mondiale d'un autre stimulant, le méthylphénidate, qui a bondi de 3 tonnes en 1990 à 10 tonnes en 1995, a continué à progresser en 1996. Les États-Unis, qui sont à la tête de la demande mondiale d'ordonnances pour ce type d'amfétamine prescrit pour le traitement des troubles de l'attention chez les enfants, doivent, selon les prévisions, passer d'une consommation de 10,5 tonnes en 1996 à près de 13 tonnes en 1997. Les cas d'admission en service d'urgence liés au méthylphénidate chez des enfants de dix à quatorze ans ont décuplé depuis 1990 et ont ainsi atteint le même niveau que ceux liés à la cocaïne dans le même groupe d'âge.

En ce qui concerne les mesures recommandées par les traités et prises par les gouvernements pour prévenir le détournement vers des circuits criminels de substances chimiques utilisées pour la fabrication illicite de drogues, l'Organe voit désormais se dessiner des résultats. Grâce aux mécanismes de contrôle qui ont abouti à un certain nombre d'arrestations et à des saisies d'importantes expéditions de précurseurs, les trafiquants éprouvent de plus en plus de difficultés à obtenir les substances chimiques dont ils ont besoin pour la fabrication illicite d'héroïne, de cocaïne, d'amfétamine, de métamfétamine et d'"Ecstasy".

Les États parties à la Convention de 1988 doivent surveiller de près les mouvements de substances telles que l'anhydride acétique (une substance chimique facile à se procurer pour la fabrication d'une gamme étendue de produits chimiques et pharmaceutiques licites, mais qui est utilisée illicitement pour transformer l'opium en héroïne), l'éphédrine (un ingrédient décongestionnant qui est utilisé pour la fabrication illicite de stimulants) et des solvants communs tels qu'acétone et keoetobémidone (utilisés pour transformer le chlorhydrate de cocaïne en cocaïne base).

Parmi les signes qui donnent à penser que le système international de contrôle est efficace sont l'augmentation des prix de certaines substances chimiques sur le marché noir et le fait qu'au Mexique et aux États-Unis -- où les autorités ont arrêté le détournement d'environ 250 tonnes de précurseurs classiques d'amfétamine vers des circuits illicites, les trafiquants se retournent vers d'autres méthodes de fabrication d'amfétamines.

Autres tendances signalées en 1996

Parmi les autres tendances signalées par l'OICS dans son analyse de la situation mondiale en ce qui concerne les drogues en 1996, on peut citer les suivantes :

-- En Afrique, des quantités de plus en plus importantes de cocaïne entrent en contrebande d'Amérique du Sud -- principalement du Brésil -- par l'est, le sud et l'ouest de l'Afrique vers l'Europe. On estime que 60 % de la quantité totale de cocaïne expédiée en Afrique du Sud passe par cette voie et le reste est consommé sur place. L'abus de crack crée déjà des problèmes en Afrique du Sud et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest;

-- L'abus et le trafic de méthaqualone sont maintenant répandus en Afrique du Sud et en Afrique de l'Est. En 1995, un laboratoire de méthaqualone a été démantelé au Mozambique. Une livraison contrôlée de produits chimiques d'Allemagne a abouti à la saisie d'un laboratoire en Afrique du Sud;

-- L'abus du cannabis est de plus en plus fréquent dans toutes les sous-régions du continent africain. Le Maroc reste le principal fournisseur de résine de cannabis destinée aux marchés illicites d'Europe, mais les ports maritimes de l'Afrique de l'Est et du Sud sont fréquemment utilisés pour le transbordement de la résine de cannabis produite en Asie;

-- L'héroïne est transbordée de l'Asie du Sud-Ouest et du Sud-Est vers les ports maritimes et les aéroports africains à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord, situation qui contribue à répandre l'abus de l'héroïne dans quelques capitales de l'Afrique centrale; l'abus de la drogue est déjà considéré comme un problème grave à Maurice, en Namibie et en Afrique du Sud;

-- Les pays suivants : Angola, Comores, Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Erythrée, Mozambique, Namibie et République centrafricaine, n'ont à ce jour signé aucun des trois traités internationaux sur le contrôle des drogues. L'Organe observe que peu nombreux sont les pays africains qui ont avancé dans la mise à jour de leur législation antidrogue;

-- Dans la sous-région d'Amérique centrale et des Caraïbes, l'Organe note avec satisfaction que les pays suivants : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama, se sont engagés à harmoniser leurs législations nationales en ce qui concerne le blanchiment de l'argent, le contrôle des précurseurs et autres questions relatives à la drogue. Il appelle de nouveau tous les États de la sous-région à s'attaquer au blanchiment de l'argent;

-- Étant donné les rapports qui ne cessent de signaler le transport de précurseurs d'éphédrine et de métamfetamine dans la région, l'Organe invite de manière pressante les pays à suivre l'exemple du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, en appliquant des mesures pour contrôler l'importation et l'exportation de ces substances;

-- Une enquête faite au Belize auprès de 15 000 étudiants a révélé que 13 % admettaient qu'ils avaient essayé le cannabis et 2,5 % le crack; l'abus du crack a été observé même chez les enfants de l'enseignement primaire. L'Organe avertit les autorités de ce pays qu'il est grand temps d'intervenir;

-- Dans la plupart des pays de la sous-région, des produits pharmaceutiques contenant des substances psychotropes peuvent être obtenus trop facilement. L'Organe invite les pays à mettre leurs systèmes d'approvisionnement pharmaceutique en règle avec la Convention de 1971;

-- Avec le Belize, Cuba et la Jamaïque, les 22 États de la sous-région d'Amérique centrale et des Caraïbes sont désormais parties au traité de 1988 sur le contrôle des drogues;

-- En Amérique du Nord, "le plus grand marché illicite de drogues du monde" se trouve aux États-Unis où l'on note une augmentation au cours des dernières années de l'abus de cocaïne, de cannabis et d'hallucinogènes chez les jeunes;

-- La fabrication illicite de dérivés d'amfetamine et la culture à domicile du cannabis sont devenus de grands problèmes au Canada;

-- Le cannabis est cultivé dans de grandes proportions dans les trois pays d'Amérique du Nord. Le Mexique, en 1995, a éradiqué 21 600 sur un total estimé à 32 000 hectares de culture illicite; les États-Unis ont détruit 373 millions de plants de cannabis;

-- Au Canada, environ 50 % du cannabis provient de la production nationale, particulièrement de la culture hydroponique;

-- À la suite de référendums tenus en novembre dernier, deux États des États-Unis pourraient permettre un large usage du cannabis à des fins prétendues médicales; l'Organe considère ces initiatives comme des moyens indirects mais évidents de légaliser le cannabis;

-- Selon une Enquête nationale dans les ménages sur l'abus des drogues, 200 000 personnes chaque mois, en 1995, consomment de l'héroïne aux États-Unis. Cette enquête ne porte pas sur la population marginalisée où l'héroïnomanie tend à être plus fréquente;

-- D'après la même enquête, 1,45 millions d'Américains abuseraient de la cocaïne chaque mois, une baisse par rapport au chiffre de 1979 qui était de 5,7 millions;

-- Les saisies de précurseurs de métamfetamine ont plus que triplé aux États-Unis, atteignant plus de 35 tonnes;

-- L'un des plus grands et des plus modernes laboratoires clandestins jamais découverts en Amérique du Nord a été démantelé par les services de répression canadiens en 1996; il avait produit des quantités importantes de MDMA ("Ecstasy") et de LSD pendant au moins quatre ans;

-- Aux États-Unis, plus des deux tiers des consommateurs de LSD traités en 1995 avaient moins de vingt ans;

-- L'abus de flunitrazépam -- un tranquillisant à action rapide -- se répand de plus en plus aux États-Unis, où les sanctions pour possession et vente illégales de cette substance ont été récemment aggravées. Près de 70 % des admissions en service d'urgence liées à des stupéfiants ou à des substances psychotropes concernaient des consommateurs de benzodiazépines;

-- L'abus de clonazépam, un autre tranquillisant, a augmenté de 650 % entre 1988 et 1995;

-- L'Amérique du Sud est toujours la seule région qui fournisse de la cocaïne à d'autres parties du monde, principalement aux États-Unis et à l'Europe;

-- De grandes quantités d'héroïne sont expédiées en contrebande de Colombie, où la culture illicite du pavot à opium et la fabrication clandestine d'opiacés sont devenues de graves problèmes;

-- L'Organe encourage les pays de la région à ratifier et à appliquer dès que possible la Convention interaméricaine contre la corruption, qui a été signée à Caracas en mars dernier;

-- Des opérations de répression transfrontières sont effectuées de plus en plus fréquemment en Argentine, au Brésil, au Chili, au Paraguay et en Uruguay;

-- Les autorités des pays suivants : Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela, sont convenues en juin dernier de créer un service andin de renseignements antidrogues pour échanger des informations sur les expéditions de précurseurs et appuyer les projets des cultures de remplacement en Amérique du Sud;

-- Les autorités chiliennes, agissant en vertu d'une nouvelle législation, ont coopéré avec les services de répression de Bolivie et des États-Unis pour démanteler un réseau de trafiquants qui approvisionnaient en substances chimiques achetées légalement au Chili des fabricants de cocaïne en Bolivie. La nouvelle loi a également permis de saisir 55 tonnes de substances chimiques diverses;

-- L'Organe prend note des mesures prises par le Brésil pour adapter ses textes sur le blanchiment de l'argent et permettre d'utiliser le produit des activités criminelles au financement des programmes de prévention de l'abus des drogues et de réinsertion, mais il invite le Gouvernement brésilien à adopter une législation antidrogue sans restriction;

-- L'ampleur de la culture du pavot à opium en Colombie a été surévaluée ces dernières années. Environ 5 000 hectares de pavot à opium ont été éradiqués.

-- La culture du pavot à opium a été signalée au Pérou et au Venezuela; environ 1 660 hectares de culture illicite ont été détruits en 1995 au Venezuela, près de la frontière colombienne;

-- La Bolivie a détruit 5 500 hectares de plantations de coca entre janvier et septembre 1996; la Colombie a saisi 292 tonnes de feuilles de coca dans la première moitié de 1996. De l'avis de l'Organe, le Pérou -- principal producteur de feuilles de coca -- doit développer ses efforts d'éradication qui se concentrent actuellement presque exclusivement sur les graines;

-- En Asie de l'Est et du Sud-Est, la rédition au Myanmar du chef rebelle Khan Sa -- considéré comme le personnage clef du trafic illicite d'opiacés -- a créé une situation nouvelle dans le Triangle d'Or (Myanmar, République démocratique populaire lao et Thaïlande), particulièrement au Myanmar, dans l'État Shan, où la plus forte part de l'opium de la région est produite. Des signes avant-coureurs de la fermeture de certains laboratoires clandestins ont été la pénurie d'héroïne sur le marché noir thaïlandais et une brutale augmentation du prix de l'héroïne au long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande;

-- Fumer l'opium est de moins en moins fréquent dans la région, mais cette pratique a été remplacée par celle bien plus dangereuse d'injection intraveineuse de l'héroïne, et elle a été accompagnée de plus en plus du partage de seringues et de la contamination par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH);

-- La fabrication illicite de métamfetamine et le trafic de cette substance et de ses précurseurs sont répandus dans la région, comme l'est aussi l'abus des stimulants du type amfetamine. Il a été signalé que, au Myanmar, dans la République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam, d'anciens laboratoires d'héroïne se sont convertis à la production de métamfetamine;

-- Hong-kong, l'une des plus importantes places financières du monde, a renforcé sa législation contre le blanchiment de l'argent en 1995 et a, au début de janvier 1996, placé sous strict contrôle toutes les substances inscrites aux Tableaux des conventions de 1988. L'Organe a reçu l'assurance de la Chine que le système actuel de contrôle des drogues et des précurseurs à Hong-kong continuera de fonctionner efficacement lorsque la Chine aura pris possession de ce territoire, au mois de juillet;

-- Le Gouvernement lao a modifié sa législation sur le contrôle des drogues en 1996 pour aggraver les sanctions applicables au trafic de drogues, interdire la production d'opium et permettre des contrôles rigoureux sur les précurseurs et autres substances chimiques;

-- De grandes quantités de cannabis sont produites dans le nord de Sumatra, principalement pour fournir le marché intérieur illicite en Indonésie;

-- On a signalé des cas de culture illicite de pavot à opium et de production d'opium, principalement pour les marchés intérieurs, dans les régions frontalières du Cambodge et de la Chine;

-- Une baisse de la production d'opium a été signalée au Viet Nam;

-- Le Japon a observé une nouvelle aggravation de l'abus de métamfetamine, même chez les adolescents;

-- L'abus d'"Ecstasy" et d'autres dérivés hallucinogènes de l'amfetamine passés en contrebande des Pays-Bas est en augmentation à Hong-kong, en Indonésie et à Singapour;

-- La Chine a signalé qu'elle avait saisi environ 90 tonnes de substances chimiques et de précurseurs, y compris de grandes quantités d'anhydride acétique qui auraient été destinées aux laboratoires d'héroïne dans le Triangle d'Or;

-- L'abus de sirops antitussifs contenant de la codéine, particulièrement en combinaison avec l'éphédrine, crée des problèmes dans la sous-région, particulièrement en Malaisie et au Myanmar;

-- Dans une expédition sur un seul laboratoire clandestin au Laos, les autorités ont saisi suffisamment de substances chimiques et de matériel pour fabriquer 400 kilogrammes de métamphatamine;

-- 24 groupes de contrebandiers de métamfétamine ont été éliminés en République de Corée, en 1995;

-- Les opérations des services de contrôle des drogues aux Philippines dans un important laboratoire illicite ont permis de saisir plus de 600 kilogrammes de métamfétamine et 1,6 tonne d'éphédrine, le précurseur le plus utilisé pour ce stimulant;

-- En Thaïlande, plus de 5 millions de comprimés de métamfétamine ont été saisis au cours du premier semestre de 1996;

-- La situation en ce qui concerne l'abus des drogues dans l'Asie du Sud en 1996 est caractérisée par un passage de l'opium à l'héroïne et, plus récemment également, à la buprénorphine, un puissant opioïde synthétique fabriqué en Inde. Le nouveau système d'importation/exportation récemment mis en place en Inde en ce qui concerne cette dernière drogue ne semble pas en avoir pour l'instant empêché le trafic illicite, ni l'extension au Bangladesh et au Népal ainsi qu'en Inde même. La buprénorphine représente 90 % des cas d'abus par injection intraveineuse au Bangladesh. L'Organe insiste pour que l'OMS et la Commission des stupéfiants examinent l'état du contrôle international de la buprénorphine sans retard;

-- L'Inde et le Pakistan sont convenus en 1996 de mener des enquêtes communes sur le trafic transfrontière des stupéfiants et des substances chimiques utilisées pour la fabrication de ces drogues. Les autorités de ces deux pays examinent les moyens de coopérer pour arrêter les personnes passant en contrebande de l'anhydride acétique de l'Inde au Pakistan et celles passant de l'héroïne en sens inverse;

-- Le Népal a adopté un système national de contrôle des drogues en mai 1996, mais il n'a pas encore adopté de lois ou de règlements concernant le blanchiment de l'argent;

-- L'Organe encourage les Maldives -- qui ne sont parties à aucun des trois grands traités sur le contrôle des drogues -- à adopter une législation nouvelle en la matière dès que possible;

-- Face au détournement de certaines quantités d'opium en Inde de la culture licite vers des marchés illicites, le gouvernement a renforcé les contrôles et a retiré des licences aux exploitants qui n'observaient pas les règlements. Les exploitants autorisés à cultiver l'opium sont passés de 104 000 à 78 000 entre 1995 et 1996;

-- La quantité d'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Ouest saisie en Inde a augmenté de plus de 300 % en 1995;

-- Au Bangladesh, en Inde et au Népal, où l'abus de sirops antitussifs à base de codéine est très répandu, la faiblesse des contrôles pharmaceutiques a permis le déferlement de contrefaçons. L'Organe, qui a reçu des informations contradictoires sur la teneur en codéine de ces sirops, incite vivement les gouvernements de la région à tirer la situation au clair et à mettre un terme à ce type d'abus des opiacés;

-- En dépit des efforts faits par l'Inde pour fermer des laboratoires clandestins de fabrication de méthaqualone, et des succès remportés par ce pays dans le contrôle d'un important précurseur, des quantités importantes de l'hypnotique passent toujours en contrebande de l'Inde vers l'Afrique de l'Est et du Sud;

-- En Asie de l'Ouest, les principales sources d'approvisionnement des trafiquants sont la culture illicite du cannabis et du pavot à opium en Afghanistan, au Pakistan, en Asie centrale et dans le Caucase, et la production illicite de haschisch en Afghanistan et au Pakistan, ainsi que la fabrication clandestine d'héroïne en Afghanistan, au Pakistan et du Turquie;

-- Les troubles politiques et la guerre civile en Afghanistan -- principale source d'opium dans la région -- ont rendu impossible l'application de mesures de contrôle. La prévention de la contrebande en provenance d'Afghanistan dépend maintenant principalement des efforts des gouvernements des pays voisins;

- Fumer de l'héroïne est largement répandu au Pakistan;
- L'injection d'extraits de paille de pavot est un problème dans les anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale;
- Le trafic illicite et l'abus de stimulants sont un sujet de préoccupation au Moyen-Orient et dans la péninsule Arabique et semblent s'aggraver en Asie centrale;
- Un programme de coopération qui correspond à une nécessité urgente a été lancé par le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan lors d'un sommet ministériel qui s'est tenu à Tachkent, en mai 1996. Les cinq pays sont convenus de coopérer avec le PNUCID pour moderniser leur législation et leurs pratiques de répression afin de faire face au transit de drogues qui apparaît dans la sous-région. Un arrangement sous-régional a également été conclu l'an passé entre le Liban, la Syrie et la Turquie, et une nouvelle stratégie a été mise au point entre les États du golfe Persique;
- L'Organe invite les Émirats arabes unis à renforcer les mesures visant à prévenir le détournement de précurseurs et demande à tous les États de la région d'adopter une réglementation pour prévenir le blanchiment de l'argent;
- L'Organe constate une forte baisse de la culture illicite de pavot à opium au Pakistan et il n'a reçu aucun rapport sur la production de l'opium en Iran;
- Le pavot à opium est cultivé en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, et il est avéré que de l'héroïne brute est produite au Kazakhstan en raison de la facilité de se procurer de l'opium dans la région et de la fabrication sur place d'anhydride acétique;
- Au milieu de 1996, 2 tonnes d'héroïne ont été saisies au Pakistan et la Turquie pense que 75 % de l'héroïne passant de Asie occidentale vers l'Europe transite par la Turquie;
- Les trafiquants illicites profitent de l'absence de contrôle aux frontières sur les routes allant du Pakistan vers les pays membres de la CEI;
- Alors que l'abus de cocaïne apparaît négligeable dans la région, il y a eu une légère augmentation des saisies en Turquie;
- L'abus de stimulants, qui est déjà un problème dans la péninsule Arabique et au Moyen-Orient, semble augmenter en Asie centrale et dans le Caucase. Certains précurseurs de ces drogues arrivent en contrebande d'Asie et d'Europe, transitent par Israël, le Liban et les Émirats arabes unis, à destination de pays hors de la région;
- Des cas d'abus de diéthylamide de l'acide dextrolysergique (LSD) et d'"Ecstasy" ont été signalés en Israël;
- En ce qui concerne l'Europe, l'Organe observe que si de grandes quantités d'héroïne, de cocaïne et de haschisch entrent en contrebande dans la région en provenance d'autres continents, la prédominance de l'abus d'héroïne et de cocaïne dans la plupart des pays de l'Europe occidentale est en recul;
- Il y a une claire tendance ascendante de l'abus de drogues synthétiques fabriquées dans des laboratoires clandestins en Europe. Ces installations fournissent des amfetamines et de l'"Ecstasy" aux marchés illicites en Europe et hors d'Europe;
- Avec les progrès des techniques hydroponiques et autres modes de culture à domicile, la culture illicite est devenue un élément important en ce qui concerne les problèmes de la drogue en Europe. La culture à domicile de variétés de cannabis est désormais un gros fournisseur du marché noir européen;
- Si les précurseurs et autres substances chimiques utilisées dans la fabrication illicite de diverses substances sont fabriqués dans de nombreux pays européens, certains précurseurs seulement font l'objet de saisies et dans un nombre limité de pays en Europe occidentale;

-- L'Organe constate que les capacités actuelles de contrôle des drogues dans les pays membres de la CEI et dans les États baltes ne sont pas satisfaisantes et il estime nécessaire d'accélérer le développement des structures administratives et juridiques indispensables dans le nouveau cadre socio-économique de ces pays;

-- L'Organe note avec satisfaction la suppression des "sites de liberté d'achat et de consommation des drogues" qui, à son avis, donnaient aux trafiquants et aux toxicomanes l'impression que les autorités de plusieurs grandes cités faisaient preuve de tolérance en ce qui concerne l'abus des drogues;

-- L'Organe s'inquiète des déclarations faites par certains fonctionnaires et autres personnalités suisses au sujet des résultats préliminaires de projets de distribution d'héroïne en Suisse et de l'évaluation par l'OMS. En réalité, le projet n'a pas été mené à bien, ni évalué, et l'Organe considère que des groupes de pression politiques s'efforcent d'exploiter le projet pour obtenir de plus larges distributions de l'héroïne;

-- La Hongrie a adopté l'année passée une législation sur le contrôle des précurseurs, et l'Organe espère que la République tchèque et la Slovaquie prendront sans tarder des mesures analogues;

-- Le Luxembourg a versé au cours de l'année écoulée au PNUCID 200 000 dollars provenant de saisies opérées auprès de deux trafiquants de drogues. L'Espagne a constitué un fonds public alimenté par des saisies criminelles, qui sera utilisé pour la répression du trafic, le soutien de programmes de prévention et de réinsertion et la promotion de la coopération internationale dans la lutte contre la drogue;

-- En Ukraine, le nombre de cas de VIH détectés est passé de 183 en 1994 à 5 360 en mai 1996; 70 % des individus contaminés pratiquent des injections intraveineuses;

-- Une rapide augmentation du nombre de cas d'abus d'héroïne a été signalée en Croatie, en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie et en Slovénie;

-- Observant que les saisies d'héroïne ont diminué dans la plupart des pays d'Europe occidentale, avec une augmentation de la pureté et une baisse des prix, l'Organe recommande aux gouvernements d'analyser soigneusement les raisons de cette situation et d'en prévoir toutes les conséquences;

-- Environ 75 % de l'héroïne introduite en contrebande en Europe passent par les Balkans, c'est-à-dire la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie;

-- Un important laboratoire britannique d'amphétamine -- d'une capacité de 600 kilogrammes par semaine -- a été découvert l'an passé grâce au contrôle du matériel de laboratoire et du flaconnage;

-- En Autriche, les saisies d'"Ecstasy" ont été 10 fois plus importantes en 1995 qu'au cours de l'année précédente;

-- En Océanie, la plupart des problèmes de drogues sont signalés en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans quelques pays, la culture illicite du cannabis est pratiquée, et certaines îles sont utilisées comme lieux de transit pour le trafic des drogues. Compte tenu des rapports sur les activités de blanchiment de l'argent, l'Organe invite les États de la région à renforcer leurs mesures contre de telles activités.

Ce qu'est l'OICS

L'OICS a été constitué en 1968 comme un organe indépendant et quasi judiciaire pour l'application des traités des Nations Unies relatifs au contrôle des drogues; il a succédé à divers organismes qui contrôlaient à l'époque de la Société des Nations l'application des conventions antérieures. Bien que les activités de l'Organe soient financées par l'Organisation des Nations Unies, il exerce ses fonctions indépendamment des gouvernements et de l'Organisation en ce qui concerne les questions de fond. Il s'efforce d'assurer que des quantités suffisantes de drogues sont disponibles à des fins médicales et scientifiques et qu'aucun détournement ne se produit des sources licites vers le trafic illicite. Il cherche aussi à déceler les insuffisances du contrôle national et international des drogues.

Les fonctions de l'Organe, qui comprennent entre autres l'établissement d'un rapport annuel, lui sont assignées par les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Ses 13 membres siègent à titre personnel. Ils sont élus par le Conseil économique et social; trois membres figurent sur une liste de candidats désignés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 sur une liste de candidats désignés par les gouvernements.

Systemes de justice pénale

En se fondant sur une série de sources, l'Organe observe que les saisies augmentent -- les saisies d'opium ont plus que quintuplé depuis 1980 et ont décuplé en ce qui concerne la cocaïne -- et qu'il y a eu un fort accroissement des arrestations et des condamnations pour fabrication et trafic illicites de drogues et blanchiment d'argent, ce qui indique que le problème des drogues dans le monde s'est aggravé, mais aussi que la répression a fait des progrès.

(Pour plus de détails, voir note d'information n° 2.)

Adhésion aux conventions

S'il est vrai que les États parties aux instruments internationaux de contrôle des drogues augmentent chaque année, l'Organe constate avec inquiétude qu'un nombre considérable de pays n'ont pas adhéré aux conventions. Les États sont instamment invités à communiquer dans les délais les rapports requis et à fournir à l'Organe des données fiables.

À la date du 1er novembre 1996, 158 États sont parties à la Convention unique sur les stupéfiants, dont 19 seulement ont adhéré à la Convention de 1961 et 142 à la Convention telle que modifiée par le Protogole de 1972. Les nouveaux États parties à la Convention unique telle que modifiée par le Protocole de 1972, depuis la date du dernier rapport, sont les suivants : Estonie, Gambie, Sao Tomé-et-Principe, Turkménistan et Yémen. La Bulgarie, la Fédération de Russie et la Suisse, qui étaient déjà parties au traité de 1961, ont maintenant ratifié le Protocole.

146 États sont parties à la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, dont six depuis la date du précédent rapport : Estonie, Gambie, Sao Tomé-et-Principe, Suisse, Turkménistan et Yémen.

En ce qui concerne la Convention de 1988, 137 États et l'Union européenne sont parties, soit 72 % de tous les pays du monde. 18 États sont devenus parties depuis le rapport de l'an passé : Belize, Bostwana, Cuba, Gambie, Irlande, Jamaïque, Liban, Libye, Malawi, Malte, Philippines, Sao Tomé-et-Principe, Tadjikistan, Tonga, Turkménistan, Turquie, République-Unie de Tanzanie et Yémen.

Composition de l'OICS

Les membres actuels de l'Organe sont les suivants : Sirad Atmodjo (Indonésie), Edouard Armenakovich Babayan (Fédération de Russie), Hamid Ghodse (Iran), Dil Jan Khan (Pakistan) G. Lourenco Martins (Portugal), Gottfried Machata (Autriche), Mohamed Mansour (Égypte), Bunsom Martin (Thaïlande), Herbert S. Okun (États-Unis), Alfredo Pemjean (Chili), Manuel Quijano (Mexique), Oskar Schroeder (Allemagne) et Elba Torres Graterol (Venezuela). M. Schroeder siège en qualité de président de l'Organe.

* * * * *